Ontario Energy Board

Commission de l'énergie de l'Ontario

EB-2013-0247
EB-2013-0248

AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE ÉCRITE
SunE Unity LP
SunE Alfred LP
en vue d'obtenir des permis de production d'électricité

SunE Unity LP et SunE Alfred LP ont déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie en vue d'obtenir des permis de production d'électricité dans le cadre du Programme de tarifs de rachat garantis. La délivrance de ces permis permettrait au requérant de produire de l'électricité en Ontario.

La décision concernant les requêtes en son ensemble sera rendue par un employé de la Commission à qui ces pouvoirs ont été délégués conformément à l'article 6 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. L'employé n'a pas l'intention de présenter une attribution de frais en statuant sur ces requêtes.

Des exemplaires des requêtes et des documents à l'appui présentés à l'avance seront disponibles pour consultation dans les bureaux de la Commission ou des requérants.

Comment participer à l'audience

La Commission entend procéder par voie d'audience écrite, à moins qu'une partie ne présente à la Commission des raisons qui justifient de ne pas tenir une telle audience. Si vous avez des objections à ce que la Commission tienne une audience écrite dans cette affaire, vous devez fournir des arguments écrits précisant en quoi une audience orale est nécessaire. Toutes les observations qui visent à s'opposer à une audience écrite doivent parvenir à la Commission et au requérant d'ici le 26 juillet 2013.

Si vous désirez participer à l'audience écrite, veuillez déposer des observations écrites indiquant votre position concernant la requête. Vous devez faire parvenir deux copies

papier de vos observations et, dans la mesure du possible, une copie électronique en format Word et en format PDF interrogeable à la Commission, ainsi qu’un exemplaire au requérant, aux adresses indiquées ci-dessous. Toutes les observations doivent être reçues d’ici le 30 juillet 2013. Si le requérant entend répondre aux observations, sa réponse doit être déposée auprès de la Commission et des exemplaires doivent être envoyés à toute partie qui a présenté des observations d’ici le 6 août 2013.

Toutes les observations doivent citer le numéro de dossier concerné et indiquer clairement le nom et l’adresse postale de l’expéditeur, son numéro de téléphone, son numéro de télécopieur ainsi que son adresse courriel. Toutes les communications doivent être adressées au secrétaire de la Commission à l’adresse indiquée plus bas, et être reçues au plus tard à 16 h 45 le jour convenu.

Toutes les observations écrites envoyées à la Commission seront versées au dossier public. Cela signifie qu’elles seront disponibles pour consultation au bureau de la Commission et sur son site Web.

Si les observations écrites sont présentées par un simple citoyen (c.-à-d. qu’elles ne sont pas présentées par un avocat représentant un client, un consultant représentant un client ou un organisme, une personne faisant partie d’un organisme représentant les intérêts des consommateurs ou d’autres groupes ou une personne faisant partie d’une entité réglementée), avant de verser les observations écrites au dossier public, la Commission supprimera toutes les coordonnées personnelles (c.-à-d. non commerciales) des observations écrites (soit l’adresse, le numéro de télécopieur, le numéro de téléphone et l’adresse courriel de cette personne). Toutefois, le nom de la personne et le contenu des observations écrites feront partie du dossier public.

Comme il a été mentionné ailleurs dans cet avis, vous devez fournir une copie intégrale de vos observations écrites (incluant votre nom, vos coordonnées et le contenu de vos observations) au requérant.

Les renseignements concernant la requête peuvent être consultés au bureau de la Commission à l’adresse ci-dessous ou en communiquant avec le requérant. Les coordonnées des requérants sont également disponibles ci-dessous.

Vous pouvez obtenir davantage de renseignements sur la manière de participer en visitant le site Web de la Commission au www.ontarioenergyboard.ca ou en appelant notre Centre des relations avec les consommateurs au 1-877-632-2727.

IMPORTANT

SI VOUS NE PRÉSENTEZ PAS D'OBSERVATIONS ÉCRITES S'OPPOSANT À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE EN DÉPOSANT DES OBSERVATIONS ÉCRITES CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.

Adresses

Commission

Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319
2300, rue Yonge, 27e étage
Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention de la secrétaire de la Commission
Dépôts :
https://www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/

Courriel : boardsec@ontarioenergyboard.ca
Tél. : 1-888-632-6273 (sans frais)
Téléc. : 416-440-7656

Requérants

SunE Unity LP
SunE Alfred LP
595, rue Adelaide Est
Bureau 400
Toronto (Ontario) M5A 1N8
À l'attention de M. Michael Kokkas

Courriel : mkokkas@sunedison.com
Tél. :416-521-9111
Téléc. : 416-907-3995

FAIT à Toronto, le 10 juillet 2013

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission